

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Soulignons que le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre est un élément fondamental des droits humains et que la santé des femmes, des nouveau-nés et des enfants est une condition essentielle pour réduire la pauvreté et assurer le développement durable ;

Reconnaissons que, malgré les progrès accomplis jusqu'à maintenant, la communauté mondiale ne parvient pas à atteindre toutes ses cibles pour les objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans les domaines de la mortalité infantile et de la santé maternelle ;

Reconnaissons que la dénutrition est responsable de 45% des décès chez les enfants de moins de cinq ans, que des millions d'autres enfants souffrent de déficiences mentales et physiques permanentes en raison d'une nutrition inadéquate, et que chez les femmes enceintes souffrant de dénutrition, les risques de complications et de décès sont plus élevés, tant pour elles-mêmes que pour leurs bébés ;

Exprimons notre vive préoccupation à l'égard des taux de dénutrition et de mortalité infantile parmi les pays de la Francophonie, notamment dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Constatons en outre que 1,4 millions d'enfants meurent chaque année dans les pays de la Francophonie avant d'atteindre l'âge de cinq ans et que près de la moitié de ces décès sont dus à des causes liées à la dénutrition ;

Reconnaissons l'importance de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, lancée en septembre 2010 par le secrétaire général des Nations unies, des rapports de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant et de la Commission des Nations unies pour les produits d'importance vitale pour les femmes et les enfants, du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et du Défi *Faim Zéro* lancé par le secrétaire général des Nations unies en 2012, et de l'Initiative de Muskoka, dans le cadre du G8, sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants en tant que catalyseurs clés des efforts mondiaux concertés en vue de réduire les taux de mortalité chez les mères et les enfants ;

Approuvons le plan d'action *Chaque nouveau-né* réalisé par l'OMS, l'Unicef et le mouvement international *Une promesse renouvelée* comme moyen de souligner l'importance de la naissance et des 28 premiers jours de vie pour la survie des mères et des nouveau-nés, de façon à améliorer les résultats en santé et les avantages économiques tout au long de la vie ;

Accueillons positivement la Déclaration du Sommet de Toronto, *Sauver chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée*, comme un moyen de créer une dynamique politique favorisant l'attention portée à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants comme élément prioritaire du programme de développement mondial pour l'après-2015 ;

Reconnaissons le besoin d'intensifier les efforts en vue d'atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé et de la nutrition ;

Nous engageons à :

Continuer à établir des priorités de financement de façon à réduire les taux de mortalité infantile et à améliorer la santé des mères et la nutrition ;

Œuvrer pour que la santé reproductive, néo-natale, maternelle et infantile demeure une priorité centrale dans le cadre de développement pour l'après-2015 ;

Nous assurer que les éléments de développement pour l'après-2015 touchant à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants soient ancrés dans un cadre de responsabilisation robuste qui inclut des indicateurs mesurables, et axé sur l'élimination des décès évitables ;

Souligner l'importance de la responsabilisation en tant que pierre angulaire du développement, par exemple en offrant un appui continu à la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité, ainsi que l'importance des efforts visant à améliorer l'accès rapide à de l'information fiable et exacte en santé et la disponibilité de cette information. Cette question devrait être une priorité, car cet accès est un catalyseur crucial d'une plus grande responsabilisation au sein des systèmes de santé nationaux, y compris dans le cadre d'un engagement à mettre sur pied des systèmes solides d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil ;

Favoriser un large accès aux pleins services de planification familiale pour permettre aux mères d'exercer un contrôle actif sur le développement de leur famille et de veiller à leur santé ainsi qu'à celle de leurs enfants ;

Encourager des interventions tout au long du continuum des soins, d'avant la grossesse jusqu'à l'âge de cinq ans, et en particulier apporter un soutien au Mouvement de renforcement de la nutrition et à la reconstitution des ressources de l'Alliance GAVI, qui permet d'intensifier les efforts réalisés à l'échelle des pays ;

Promouvoir la nutrition des femmes et des enfants et soutenir des partenariats novateurs, tels que le Mouvement de renforcement de la nutrition et l'Initiative pour les micronutriments.